



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 24-961**  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF 04-623 SUR  
LES DOCUMENTS REQUIS LORS DE L'AMÉNAGEMENT  
D'UNE INSTALLATION DE PRÉLÈVEMENT D'EAU

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement numéro 24-961 modifiant le règlement administratif 04-623 sur les documents requis lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau.
  
- 2) Ce règlement a pour but de mettre à jour le Règlement administratif numéro 04-623 ayant pour objectif de spécifier et d'obliger les documents requis lors de l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau.
  
- 3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 10 mai 2024.

  
Me Sylvie Lepage greffière